



## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

Service Eau

ASF  
Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest  
22, Avenue Léonard de Vinci  
33608 PESSAC

Dossier suivi par :  
Stéphanie BORDE

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 14  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **A 64 - Confortement structurel de l'ouvrage hydraulique 765Bis sur la commune de MONT**  
**Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Réf. : **64-2022-00234**  
**SB/LET220936**

Pau, le 18 juillet 2022

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre porter à connaissance, au titre du code de l'environnement (Législation sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

### **A64 - Confortement structurel de l'ouvrage hydraulique 765Bis sur la commune de MONT**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 8 juillet 2022
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2022-00234

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre 2 exemplaires papier supplémentaires afin que le guichet unique de l'eau puisse procéder à la consultation des différents services.

Je vous précise que votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été étudiée à ce stade.

**Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure.** Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
la cheffe du service eau



Juliette Friedling

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.